



Problèmes d'infiltration découverts après achat

Par **tinou87**, le **16/10/2013** à **18:59**

Bonsoir à tous,

Je viens vers vous car nous avons acheté avec mon conjoint une maison il y a 4 mois et avons découvert des problèmes d'infiltration d'eau venant de la toiture environ 1 mois après l'achat lors de pluies très soutenues.[smile17]

L'ancienne propriétaire n'avait aucune notion de fuite apparemment.

Malheureusement, ces infiltrations dégradent nos combles, notre escalier jusqu'à notre plafond du rez de chaussée...

Avons nous un recours pour nous aider à payer les frais de nettoyage de la toiture (seule solution à pallier à nos problèmes avec un devis de plus de 4000 €) ?

Par **janus2fr**, le **16/10/2013** à **19:34**

Bonjour,

Je suppose que votre acte de vente contient la clause de décharge du vendeur contre les vices cachés.

Votre seule possibilité serait de démontrer que votre vendeur connaissait le problème et vous l'a volontairement caché.

Mais comme vous semblez dire qu'il l'ignorait, vous n'avez pas vraiment de recours.

Par **tinou87**, le **17/10/2013** à **06:38**

C'est bien ce qu'il me semblait.

Merci de votre réponse